



Procès-Verbal
Du Conseil Municipal en date du 25/01/2022

Séance ordinaire du 25/01/2022
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9 + 4 pouvoirs

Date de convocation : 19 Janvier 2022
Date de publication : 31 Janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 janvier 2022 s'est réuni à huis clos sous la présidence de Mr Patrick FONTAINE, Maire.

Etaient présents : Patrick FONTAINE, Jérémie FEUILLOLEY, Alain FAUCON, Isabelle CAPELLE, Laëtitia DUCHEMIN LAURENT, Vincent FONTAINE, Christophe MARCHANT, Luc TOCQUEVILLE, Pierre MAILLARD

Absents : Stéphanie DOUILLY donne pouvoir à Patrick FONTAINE
Tanguy LEFRANC donne pouvoir à Jérémie FEUILLOLEY
Ingrid HUHARDEAUX donne pouvoir à Laëtitia DUCHEMIN LAURENT
Mickaël MUNOZ donne pouvoir à Vincent FONTAINE

Secrétaires de séance : Christophe MARCHANT et Isabelle CAPELLE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter 4 délibérations à l'ordre du jour : **approuvée à l'unanimité.**

INFORMATIQUE : COSOLUCE pour 3 licences simultanées à l'année.

PERSONNEL : Poste de secrétaire

INFORMATIQUE : Demande de subventions

SECURITE : Coussin berlinois – choix devis et démarches

Approbation du Conseil Municipal en date du 8 et 18 décembre 2021 à l'unanimité.

FINANCE : Bilan au 19 Janvier 2022

Point Financier 2021 : 64% du budget prévisionnel dépensé à ce jour.

En sachant que les subventions en faveur de notre commune sont les suivantes :

	Subvention	Montant
Rénovation école	Département	27 598,00 €
	Fond concours Le Havre Seine Métropole	19 056,00 €
Préau	Département	12 295,00€
	Fond concours Le Havre Seine Métropole	14 344,00€
	CAF	12 450,00€

Les dépenses s'élèvent à 130 000 € et le montant des subventions à revenir en notre faveur est de 85 743€

Les dépenses pour l'informatique s'élèvent à 25 000€ dont 7960 € de subvention.

FINANCE : « REGIE » Désignation d'un régisseur principal et d'un suppléant.

Le Conseil Municipal nomme Mme FEUILLOLEY Karine au poste de régisseur principale de la régie des recettes à compter du 26 Janvier 2022 en remplacement de Mme Paola DUMAIS.

Le Conseil Municipal nomme Mme Valérie HERIER au poste de régisseur suppléante.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'approuver les décisions.

VIE COMMUNAL : Autorisation de changer le nom de la rue concernant le 23 a, b, c, d, e, f rue Estouteville et le 5 qui pose problème pour la réception des colis et des courriers.

Le conseil municipal demande le changement de 2 noms de rue à Mannevillette et la demande va être faite aux familles concernées propriétaires des terrains pour obtenir leur accord pour utiliser leur nom.

PERSONNEL : - Débat sur l'autorisation pour l'étude de la mise en place en labélisation des contrats de protection sociale pour les salariés /Débat sur l'autorisation de l'étude de la mise en place en labélisation des contrats de santé

Prévoyance :

Nous devons débattre avant le 18 Février 2022 sur le sujet de la prévoyance.

Une information est donnée concernant la prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé) qui doit-être mise en place au plus tard le 1^{er} Janvier 2025. Cette prévoyance en labélisation pourra être faite seule ou en collaboration avec le CDG.

Au 1^{er} Janvier 2025, la municipalité devra prendre en charge un minimum de 20% d'un montant de référence.

Le conseil autorise à faire les démarches afin de trouver les meilleures solutions possibles.

Santé :

Nous devons débattre avant le 18 Février 2022 sur le sujet de la complémentaire santé.

Une information est donnée concernant la complémentaire santé qui doit-être mise en place au plus tard le 1^{er} Janvier 2026. Cette complémentaire santé en labélisation pourra être faite seule ou en collaboration avec le CDG.

Au 1^{er} Janvier 2026, la municipalité devra prendre en charge un minimum de 50% d'un montant de référence.

Le conseil autorise à faire les démarches afin de trouver les meilleures solutions possibles.

ECOLE : DETECTEUR DE CO2

Le conseil municipal propose l'achat de 2 détecteurs CO2 à l'école avec l'accord de la directrice.

SECURITE : Autorisation demande de subvention pour achat radar pédagogique

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable pour le radar pédagogique d'une valeur de 1762.50 € HT.

Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à faire la demande de subvention pour l'achat des coussins berlinois à 3528,48 € HT.

SECURITE : Participation citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention en complément de « Voisin Vigilant » en liaison avec la gendarmerie.

Ce dispositif sera géré par Le Maire et ses Adjoints qui continuerons les astreintes dans la commune.

CITY STADE : Validation et autorisation pour les démarches.

Le conseil municipal a fait le choix du projet QUALICITY pour la réalisation du City Stade pour un montant de 83 326 ,65 € HT, l'accord est donné à Monsieur Le Maire pour les demandes de subvention.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le projet QUALICITY et Autorise Monsieur Le Maire a signé tous les documents relatifs aux demandes de subvention.

COSOLUCE : LICENCES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place 3 licences informatiques afin d'assurer une meilleure organisation au sein de la mairie pour un montant de 1830 €. (Licences 1080 € HT à l'année + installation 750 € HT)

PERSONNEL : POSTE SECRETAIRE

Suite à la création d'un poste de secrétaire au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à partir du 8 mars 2022 dans notre commune.

Le temps de travail sera de 20H/Hebdomadaire qui pourra évoluer par la suite à 35 Heures en CDI.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepté.

Questions diverses

- ECOLE : Mme HUHARDEAUX demande s'il n'est pas possible de mettre en place le périscolaire quand une enseignante est absente alors qu'on peut utiliser une société.
Mr FEUILLOLEY Jérémie, Adjoint en charge des affaires scolaire, explique que la municipalité exerce un minimum garanti quand il y a 25% d'enseignants grévistes.
En cas d'absence, seuls les enseignants sont autorisés à garder les élèves. Ce qui est difficile avec le protocole actuel.
- Mme HUHARDEAUX demande s'il y a possibilité de faire de l'aide aux devoirs.
Mr FEUILLOLEY explique qu'une demande de bénévoles à déjà été faite, mais nous évoquons la possibilité de faire une demande de bénévoles pour aide aux devoirs pendant la garderie (sur Facebook et la Gazette).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H40

Les secrétaires de séance

Isabelle CAPELLE

Christophe MARCHANT

Les membres du conseil municipal

Le Maire



Patrick FONVINE